

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

## MERCREDI 18 JUILLET 1917

La « *Maison Haute* » de Boitsfort, que les Bruxellois connaissent de longue date, est fermée au public, pour une raison d'une bouffonnerie inédite.

Le propriétaire de ce restaurant, M. Smets, possède un chien baptisé « *Quick* », qui partage l'aversion de son maître pour tout ce qui est teuton. L'autre jour il présente à « *Quick* » un morceau de sucre.

- *De la part de Guillaume II !* – dit-il en avançant la main.

La bête, à ces mots, se détourne et regagne son coin.

Renouvelant l'expérience, son maître lui crie :

- *De la part du Roi Albert !*

Le chien se précipite, happe le sucre et le croque, à la grande joie des consommateurs.

Ce crime de lèse-majesté ne devait pas rester impuni. Parmi les dîneurs qui se trouvaient là à ce moment, il y avait, sans que personne s'en doutât, un agent de la « *Kommandantur* ». Il dénonça le scandale ; le lendemain, deux policiers se présentaient à la « *Maison Haute* », procédaient à

l'arrestation de « *Quick* », et le conduisaient, par ordre, à la fourrière.

La « *Maison Haute* » reste fermée, par ordre aussi, et M. Smets s'est vu infliger une amende.

Le jugement rendu dans cette affaire mérite d'être reproduit « *in-extenso* » ; on y verra des dignitaires de l'Empire gravement préoccupés des faits et gestes d'un chien. Le document, daté du 4 juillet 1917, est ainsi rédigé :

« Le citoyen belge, Henri Smets, hôtelier à Boitsfort, Plaine Gilson, 2, est puni selon l'arrêté impérial sur les mesures à prendre en cas de guerre contre les étrangers, en date du 28 décembre 1899, art. 18, parag. 2), d'une amende de 200 (deux cents) marks.

Le chien confisqué est à libérer.

Dans le cas où l'amende ne sera pas payée, celle-ci sera remplacée par un jour de prison pour chaque somme de 10 marks.

L'accusé possède un fox-terrier qui est dressé de la manière suivante :

L'accusé dit au chien :

- *Comment les Allemands doivent-ils faire, lorsque la guerre est finie ?*

Le chien se met alors à plat ventre, étend les pattes et se traîne sur le ventre jusqu'à son maître, en frétilant de la queue et en faisant avec ses pattes de devant des mouvements suppliants.

Si l'accusé jette un morceau de pain au chien en disant « *Cela vient des Allemands* », il le regarde méchamment, reste tranquillement couché et ne le mange pas. Aussitôt que l'accusé dit « *A présent tu peux*

*prendre le pain* », le chien le mange, Si, finalement, l'accusé dit : « *Va au Reichstag* », le chien s'encourt à toute vitesse.

Le dimanche 13 mai, environ vingt personnes s'étaient rendues au local de l'accusé ; tous étaient assis sur la terrasse ; l'accusé était en compagnie de trois clients. Devant ces derniers, l'accusé fit exécuter à son chien les tours décrits ci-devant ; voyant les mouvements du chien, les Belges se mirent à rire.

Il s'en suit une atteinte à la dignité et du mépris à l'adresse des Allemands que le pouvoir allemand ne peut tolérer.

L'amende est à payer endéans les dix jours à la Caisse gouvernementale, rue Ducale, 6, chambre 28.

Le Gouverneur,  
(S.) HURT

Lieutenant general

Le Directeur de l'enquête,  
(S.) Dr BALM

Auditeur militaire

Pour justification de la copie, certifié :

(S.) Dr PALM.

Auditeur militaire”

On a fusillé le 14 juillet, jour de la fête nationale française, cinq condamnés du procès d'espionnage d'Anvers (1) : Théophile Maes, Camille (**Note** : Kamiel) Van Buynder, Aimé Smeekens, Jean Deridder, **Joseph De Loose** (**Note** : **Léon de Looze**), ainsi qu'un autre brave, nommé **Longe** (**Note** : **Joseph Loncke**), (de Saint-Nicolas, condamné, celui-ci, par le tribunal de Charleroi.

Une grande automobile de la Croix Rouge est

venue les prendre à la prison. Les six infortunés avaient les bras liés. Dans les couloirs – a raconté un témoin –, les gardiens belges et allemands formaient la haie et saluaient ceux qui allaient mourir. C'était un spectacle d'une grandeur tragique. Mais les prisonniers étaient transfigures ! « *Nous nous reverrons au Ciel* » – criaient-ils, en passant devant les cellules de leurs camarades. Puis l'on entendit des cris et des hourras ; c'étaient eux encore qui lançaient de retentissants « *Vive le Roi ! Vive la Belgique !* » Leurs acclamations furent entendues jusqu'au moment où les voitures qui les emportaient pour le dernier voyage, quittèrent la prison.

Le commandant de la prison était saisi d'admiration : « *Ce sont des héros !* », disait-il à haute voix à ceux qui l'entouraient.

Les autres condamnés vont être expédiés en Allemagne. MM. Arthur Van Poucke, Mattens (**Note** : Alexis Martens), Henri Vincent, Camille et Florent Verschooren, Antoine Burgos, René Herremans, Fernand Ergot, Arthur Blauwaert, Mesdames Piérard et Smeekens ont vu leur peine commuée, au dernier moment, en travaux forcés à perpétuité.

Le jugement condamne en outre à quinze ans de travaux forcés Hélène Maes, Smets et Verbist; à douze ans, Ernest Maes ; à dix ans, Joseph Cardon (2), Madame Lampart, Louis Van Krieken, Madame Burgos, Victor Poucke, François

**K**erremans (**Note** : **H**erremans), Eugène De Coen et sa soeur, Rachel, Kersmaeker, Netteboom et Geerts ; à trois ans, Madame Hasaerts ; à neuf mois, Thérèse Michaux.

(1) Voir 22 juin 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170622%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Joseph Cardon, envoyé de Rheinbach au bagne de Sedan \*, succomba au cours de son premier mois de séjour dans cet enfer. Sur les 110 prisonniers faisant partie de cette expédition, 56 furent enterrés le même mois.

### Notes de Bernard GOORDEN.

Les **prénoms** des condamnés ont été rajoutés par nos soins dans le texte, chaque fois que nous avons pu les identifier avec certitude.

On trouve des *médailles* photographiques de 23 fusillés belges aux pages 920-921 du fascicule N°58 de **La Grande Guerre** (version française de "**De Groote Oorlog**) d'Abraham **HANS** (Anvers, Lode Opdebeek éditeur ; 1919) dont : Alexandre Franck ; Edmond Mariën ; Joseph Baeckelman ; Henri-Joseph Jespers ; Révérend Père Félix-André Moons ; Auguste Naelaerts ; Pierre Hoogerheide ; François Vergauwen ; Jacob-Joseph Leroy ; Théophile-Camille **Maes** ; Louis D'Heldt ; Joseph **Loncke** ; Léon **De Looze** ; Arthur-Fernand Boel ; Adolphe Van Hecke ; Arthur Wattiez ; Léon

Parant ; Jean-Baptiste De Ridder ; Henri-François Derloo ; Camille-Frédéric **Van Buynder** ; Aimé-Théodore **Smekens** ; Auguste-Jean Hofman ; Henri van Bergen) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ABRAHAM%20HANS%20NOS%20FUSILLES%20GRANDE%20GUERRE%20FASCICULE%2058%20pp920-921.pdf>

Pour Léon **de Looze** (p. 162) et Aimé **Smekens** (p. 174), consultez Jan **VAN DER FRAENEN** ; ***Voor het Duitse vuurpeloton. Executies in bezet België tijdens de Eerste Wereldoorlog : tussen realiteit en mythe*** ; Universiteit Gent (RUG), Verhandeling Geschiedenis ; 2004-2005, V-187 p. (eerste deel) + IV-210 p. (tweede deel = deel 2 + deel 3) :

<http://www.scriptiebank.be/sites/default/files/2796901cd17341a23709c29d1c86859f.pdf>

“Staatsieportret gefusilleerde Kamiel **Van Buynder** aan Temse geschonken : *In volle Wereldoorlog I, op 14 juli 1917, werden 6 personen in Fort 4 in Oude God (Antwerpen) gefusilleerd: zij waren door de Duitse bezetter ter dood veroordeeld wegens spionageactiviteiten. Onder hen 2 Temsenaars: Theofiel Maes, koopman, en Kamiel Van Buynder, boswachter-veldwachter. Nu, bijna 100 jaar later, is het uitvergroete staatsieportret van Kamiel Van Buynder aan Temse geschonken, samen met enkele documenten. (...)*” :

<http://temse.cdenv.be/nieuws/staatsieportret-gefusilleerde->

[kamiel-van-buynder-aan-temse-geschonken](http://www.schoonselhof.be/schoonselhofz/Van%200Buynder%20Kamiel.html)

<http://www.schoonselhof.be/schoonselhofz/Van%200Buynder%20Kamiel.html>

Pour Joseph **LONCKE**, voir notamment la **Liste de nos Héros fusillés** à ANVERS pendant la première guerre mondiale :

<http://www.idesetautres.be/upload/NOS%20HEROS%20DEVANT%200LA%20MORT%20LISTE%20FUSILLES%20ANVERS%20p95.pdf>

**bagne de Sedan \*** : « **Sedan** (forteresse) : Camp allemand situé en France occupée, bagne de représailles »

<http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/campss.htm>

« Le *Strafgefangenen-Arberterbataillon* n°2, plus communément connu sous le nom de « Bagne de Sedan » a été un camp de concentration situé dans l'enceinte du château fort de janvier 1917 à novembre 1918. »

<http://www.histoire-sedan.com/index.php?r=4&s=105>

Plusieurs ouvrages de « rescapés » et articles évoquent ce lieu, on citera en particulier :

- Jos SCHRAMME : « *Au Bagne de Sedan* » (voir infra)

- Marcel SAVART : « *Le Bagne de Sedan* » ;

- l'article de Jean-Claude AURIOL dans notre revue de 2012 : <http://www.histoire-sedan.com/index.php?r=3&s=90>

## **Au Bagne de Sedan : les récits de Jos Schramme et de Joseph Harck.**

1) Le récit de l'avocat brugeois Jos Schramme

2) Le récit de Joseph Harck, ciseleur d'art à Malines

[http://www.1914-1918.be/au\\_bagne\\_de\\_sedan.php](http://www.1914-1918.be/au_bagne_de_sedan.php)